



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique
POLYVERSUM

de la société *Biopreparáty, spol. s r.o.*
enregistrée sous le *n°2023-0281*

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	POLYVERSUM
Type de produit	Produit de référence
Titulaire d'origine	DE SANGOSSE
Nouveau titulaire	Biopreparáty, spol. s r.o. Tylisovska 1 160 00 PRAGUE 6 République tchèque
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	0,1 10 ¹⁰ spores/kg - <i>Pythium oligandrum</i> souches M1 collection de cultures N° ATCC 38472
Numéro d'intrant	967-2015.01
Numéro d'AMM	2150328
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de cette présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/03/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Frédérique Touffet
1B855C32081749B...